



Conseil Municipal de la Jeunesse

**DOSSIER DE CANDIDATURE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE
(CMJ)**

Mandat 2025/2027

1. Règlement intérieur
2. Fiche de renseignement /fiche de volontaire
3. Autorisation parentale

Si vous avez des questions, vous pouvez les envoyer par mail à l'adresse cmj@mions.fr ou contacter les animateurs au 06.64.70.03.59 ou au 06.64.70.04.84



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

Le Conseil Municipal de la Jeunesse de MIONS est une instance de la ville, mise en place par celle-ci. La création du Conseil Municipal de la Jeunesse a été approuvée au Conseil Municipal.

I. MISSION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

Le CMJ de Mions, est :

- Une force de propositions et d'actions : Il élabore tous les projets qui lui sembleront intéressants vis-à-vis des jeunes et de la collectivité.

Le CMJ disposera d'un budget de fonctionnement propre, voté en Conseil Municipal, intégré au budget du service jeunesse.

- Une force de consultation : Il donnera son avis sur des sujets qui lui seront proposés, et représentera les jeunes Mionnais auprès de la municipalité.

Le CMJ pourra ainsi être consulté par la municipalité pour donner son avis sur les projets d'aménagement du territoire ou de la vie locale.

Le CMJ pourra être sollicité comme partenaire dans la réalisation de projets et événements municipaux.

Le CMJ aura des contacts permanents avec le service jeunesse, et des relations privilégiées avec le Maire et l'élue en charge de ce secteur.

II. COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

- Le Maire est Président de droit du CMJ.

- Le CMJ est composé d'au maximum 36 Jeunes : 16 enfants élus en écoles élémentaires et 20 jeunes collégiens.

- Le CMJ est animé par deux animateurs, assistés de l'informatrice jeunesse en charge de la coordination du CMJ et de toute personne qui semblerait nécessaire.

Pour que la candidature d'un jeune soit recevable, il doit :

- Habiter Mions

- Être scolarisé en CM1 ou CM2 dans une école de la ville ou être collégien dans ou hors commune.

- Avoir fait acte de candidature.

- Avoir rempli une fiche de volontaire CMJ pour les collégiens.

Pour que le jeune devienne conseiller :

- Être élu à la majorité lors des élections pour les CM1 et CM2.

- Si le nombre de collégiens volontaires est inférieur ou égal à 20, tous les jeunes intégreront le CMJ. Au-delà de 20 volontaires, une sélection sera faite par tirage au sort.

III. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

- Les jeunes conseillers sont volontaires pour une durée minimum de 2 ans.

- En cas de suspension, radiation, démission ou incapacité d'exercer les modalités seront à préciser avec le jeune concerné.

- L'image, la voix, le nom du jeune conseiller seront utilisés dans divers supports publics, dans le respect de la vie privée, de la dignité et réputation de l'enfant, sans limitation de durée.

Le service jeunesse de la Ville de Mions est le service référent du CMJ.

Les réunions plénières :

- Le CMJ se réunira au complet au moins deux fois par an en assemblée plénière publique, sous la présidence du Maire et en présence : des membres de droit (les jeunes conseillers, l'élue en charge du CMJ) et des invités (des élus du Conseil Municipal, les chefs d'établissements scolaires, ou leurs représentants et toute autre personne qui serait nécessaire).

- Le CMJ ne pourra délibérer que si le quorum est atteint (la moitié des membres de droit du CMJ, plus un).

- Les convocations aux séances plénières sont adressées dix jours ouvrés avant la date choisie au domicile des membres. Elles seront accompagnées de l'ordre du jour.

- Un compte-rendu sera fait à chaque réunion. Celui-ci sera rédigé par le service jeunesse qui fait office de secrétaire de séance.

- Toutes les assemblées ont lieu sur le temps extra scolaire, en dehors des périodes de congés scolaires, dans les locaux municipaux.

- Chaque projet est soumis à un vote. Le président et chaque membre de droit du CMJ représentent une voix. En cas d'absence de l'un des membres, il est possible de voter par procuration.

- De façon générale, les votes se feront à main levée, toutefois, à la demande d'un seul membre du CMJ, le vote pourra se faire à bulletin secret.

- Aucune intervention du public ne sera tolérée.

Les réunions de groupes de projets :

- Elles auront lieu les mercredis après-midi.

- Plusieurs groupes de projets sont mis en place suivant l'âge des jeunes élus et les idées retenues.

- Les jeunes pourront éventuellement siéger dans plusieurs groupes de projets ou commissions.

- Ces réunions sont bimensuelles, uniquement sur les semaines scolaires, et sont animées par les animateurs du CMJ.

- Elles permettent un travail collectif pour la réalisation de projets en mettant en commun des recherches individuelles. Des invités (les élus et les partenaires potentiels) pourront être conviés à ces réunions pour aider à l'élaboration d'un dossier projet.

- Un planning de réunions sera établi et sera communiqué aux jeunes et à l'ensemble des parents ou tuteurs légaux des jeunes conseillers.

- Toute absence de jeune conseiller aux réunions devra être annoncée au préalable à l'animateur. Celui-ci veillera à ce que les parents en soient informés en cas de non présentation du jeune.

IV. LES CANDIDATS NON ÉLUS S'ENGAGENT À :

- Respecter le choix des électeurs

- Avoir une attitude citoyenne

- N'employer aucun discours risquant de nuire ou de blesser qui que ce soit.

V. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CMJ

Le présent règlement peut être modifié sur proposition du CMJ ou du Conseil Municipal.

Fait à le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du candidat

Signature du représentant légal



FICHE DE RENSEIGNEMENTS CMJ

À remplir par tous les candidats sans exception.
À rendre jusqu'au 20/12/2024 inclus à l'école, à la vie scolaire du collège MLK ou au CATEM, (Pôle Famille, 57 rue des brosses).

Accompagnée impérativement :

- de l'autorisation parentale signée
- du règlement intérieur signé par le candidat et le responsable légal
- pour les collégiens, de la fiche de volontaire CMJ



photo obligatoire

LE CANDIDAT

Nom du candidat Prénom

Date de naissance Classe :

Adresse du candidat

Numéro de téléphone du candidat

Mail du candidat

Etablissement scolaire

- GS G. Fumeux
- GS J. Sibuet
- GS J. Curie
- GS L. Pasteur
- Collège MLK
- Autre

Déclare être candidat au Conseil Municipal de la Jeunesse de la ville de Mions pour le mandat 2025/2027.

Fait à le

Signature du candidat



LES REPRÉSENTANT LÉGAUX

1- Nom Prénom Statut (Père,mère, tuteur...) :

téléphone Mail.....

2 - Nom Prénom Statut (Père,mère, tuteur...) :

téléphone Mail.....

FICHE DE VOLONTAIRE CMJ (uniquement pour les collégiens)

• Présente-toi simplement, qui-es tu, ce que tu aimes faire et ce que tu aimerais faire plus tard :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

• Pourquoi le Conseil Municipal de la Jeunesse t'intéresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

• Si tu as des idées de projets que tu aimerais réaliser, tu peux les partager ici : (cadre de vie, propreté, aménagement de l'espace, circulation, sécurité, petite enfance, enfance (hors école), restaurant scolaire, centre de loisirs, jeunesse, personnes âgées, actions intergénérationnelles, action et aide sociale, médiathèque, fêtes, culture, sport, communication...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....



AUTORISATION PARENTALE

Le dossier complet (règlement intérieur, fiche de renseignements, autorisation parentale et fiche de volontaire pour les collégiens) est à déposer au collège ou au CATEM jusqu'au : 20/12/2024 inclus.

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal de la Jeunesse (CMJ) de la ville de Mions. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné(e)

représentant(e) légal(e) de.....

* Obligatoire

- * Autorise mon enfant à déposer sa candidature et faire sa campagne pour le CMJ.
- * Autorise mon enfant à participer aux actions liées au CMJ, selon ses disponibilités.
- Autorise mon enfant à rentrer seul à l'issue d'une réunion ou manifestation du CMJ.
- * Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la commune pour tout déplacement dans le cadre du CMJ.
- Autorise les responsables du CMJ à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé et la sécurité de mon enfant sur demande d'un médecin.
- Autorise mon enfant à recevoir par courrier, courriel et téléphone les différentes informations relatives au CMJ (réunions, invitations, programmes, etc.).
- * Accepte de recevoir par courrier, courriel et téléphone les différentes informations relatives au CMJ (réunions, invitations, programme...).
- * Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CMJ avec mon enfant, et en accepte les conditions.
- * M'engage à signaler à l'équipe du CMJ, par email, toute situation particulière à connaître (allergie, situation familiale et de santé).

Dans le cadre de son mandat, la Mairie vous informe que l'image, la silhouette, la voix, le nom de votre enfant élu seront utilisés dans diverses publications, quel qu'en soit le support (papier, vidéo, site internet, réseaux sociaux...) dans le respect des dispositions légales, et ce, sans contrepartie financière ni limite de temps.

Fait à le

Signature du représentant légal